

L'an mil huit cent trente cinq, le deux juillet, les membres du conseil
 Municipal de la commune de Comber, réunis à la Mairie sous la
 présidence du Maire à l'effet de donner leur avis sur la moralité de
 Sieur Arbouneau (Jean), qui se propose de servir dans la dite commune
 de Comber, comme instituteur primaire, lequel est porteur d'un brevet
 de capacité à lui délivré le trente un mars mil huit cent trente deux, par
 le Recteur de l'Académie de Bordeaux, sous le N^o 1928. =
 Le conseil municipal susdit connaissant parfaitement le Sieur
 Arbouneau (Jean), certifie à qui de droit qu'il est de bonne vie et
 mœurs, qu'il jouit de l'estime de tous ses concitoyens, et qu'il sera vu
 dans cette commune comme instituteur primaire avec beaucoup d'intérêt.
 En conséquence le conseil municipal a l'honneur de le présenter
 comme candidat au Comité d'arrondissement, et espère qu'il

Sera admis sans difficulté.
 à la mairie de Comber les jours, mais à en sus dit,
 M. Arbouneau, Billaud & Brancourt 229 #,
 Arbillion Leraud
 P. Duquany
 maire.